



Assemblée générale

Distr. limitée
6 février 2001
Français
Original: anglais

**Comité préparatoire intergouvernemental
de la troisième Conférence des Nations Unies
sur les pays les moins avancés
Deuxième session
New York, 5-9 février 2001**

**Projet de rapport du Comité préparatoire
intergouvernemental sur les travaux
de sa deuxième session**

New York, 5-9 février 2001

Rapporteur : M. R. T. **Dogani** (République-Unie de Tanzanie)

Note aux délégués

Les délégations souhaitant apporter des corrections au compte rendu de leur déclaration sont priées de le faire avant le **mercredi 14 février 2001**. Les corrections doivent être communiquées par téléphone, par télécopie ou par courrier électronique à : CNUCED, Groupe de l'édition, Palais des Nations, Genève, téléphone : (41 22) 907-5656/1066, télécopie : (41 22) 907-0056, courrier électronique : <chris.macfarquhar@unctad.org>.

Introduction

1. Le Comité préparatoire intergouvernemental de la troisième Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés a tenu sa deuxième session au Siège de l'Organisation des Nations Unies, à New York, du 5 au 9 février 2001.

Déclarations liminaires

2. Le **Président** a déclaré que, comme convenu lors de la première session du Comité préparatoire et comme stipulé dans la résolution 55/214 de l'Assemblée générale, la tâche principale incombant au Comité était de procéder à la première lecture du projet de programme d'action (A/CONF.191/IPC/L.4). Un projet de plan annoté du programme d'action avait été présenté au Conseil du commerce et du développement, et le projet de programme d'action avait été établi à partir de ce plan annoté.

3. Les textes adoptés lors des principaux sommets et conférences mondiaux, les décisions prises au sein des instances multilatérales pertinentes et les contributions des activités préparatoires entreprises au niveau des pays avaient été dûment pris en compte. Les institutions spécialisées du système des Nations Unies avaient elles aussi apporté une contribution de fond.

4. La principale difficulté était d'identifier les mesures nationales et internationales indispensables pour atteindre l'objectif consistant à réduire de moitié avant 2015 le nombre de personnes vivant dans des conditions d'extrême pauvreté. Les pays les moins avancés étaient le cas le plus difficile pour cet objectif. Il s'agissait de savoir comment passer de la rhétorique à l'action. Il ne suffisait pas d'identifier les mesures nécessaires; il était essentiel que toutes les parties prenantes s'engagent à donner suite à ces mesures tout au long de la décennie.

5. Le projet de programme d'action proposait des politiques nationales et des mesures d'appui extérieur axées autour de sept engagements. Les pays les moins avancés auraient toujours la responsabilité au premier chef de la formulation et de l'exécution effective des politiques et mesures nécessaires au niveau national. Dans le même temps, les partenaires du développement contribueraient à la création d'un environnement extérieur porteur. Le partenariat reposerait sur les principes de dignité humaine et de solidarité, de partage des responsabilités, de liberté, de démocratie, d'égalité, de souci commun d'assurer la paix et la sécurité mondiales et le bien-être des générations futures.

6. Le projet de programme d'action respectait une démarche intégrée et à long terme envers le développement des pays les moins avancés. Son efficacité se verrait dans l'amélioration des conditions de vie des démunis, en particulier des femmes. L'octroi d'un plus grand rôle aux forces du marché et à l'initiative privée faciliterait dans une grande mesure un processus durable de croissance socioéconomique et d'élimination de la pauvreté. Seuls des résultats concrets pourraient garantir la confiance du public envers les partenariats de développement. Afin de faciliter une évaluation objective des résultats obtenus, le projet comptait plusieurs objectifs quantitatifs et indicateurs divers. Une partie importante du projet de programme d'action concernait des mécanismes de suivi, d'examen et de contrôle à tous les niveaux.

7. La communauté internationale devait montrer qu'elle était déterminée à coopérer avec les pays les moins avancés pour mettre un terme à la pauvreté, aux privations et à la famine. Les PMA et leurs partenaires devaient faire preuve de courage, de bonne volonté et de solidarité afin de sortir du statu quo et de donner une véritable valeur aux initiatives collectives entreprises en faveur des pays les moins avancés.

8. Le **Secrétaire d'État belge à la coopération pour le développement** a indiqué que son pays serait particulièrement heureux d'accueillir la troisième Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés dans sa capitale. À terme, la Conférence serait jugée par la façon dont elle aurait contribué aux progrès des pays les moins avancés pour atteindre les objectifs internationaux du développement, comme la réduction de moitié de l'extrême pauvreté, le ralentissement de la détérioration de l'environnement, l'éducation pour tous, ainsi que la parité dans l'éducation, la réduction de la mortalité infantile et maternelle, la santé pour tous et la réduction de la malnutrition. La réalisation de ces objectifs dépendait de la volonté politique des pays pauvres et de leurs partenaires du développement. Toutefois, seul un petit groupe de pays riches respectait l'objectif de consacrer 0,7 % du PNB aux pays en développement. La Belgique ne faisait pas encore partie de ce groupe, mais elle allait augmenter de 50 % son budget de coopération pour le développement au cours des trois prochaines années, poursuivre sa politique en faveur de l'élimination de la dette des pays les plus pauvres, en fournissant une aide non liée et en appuyant l'initiative en faveur de l'ouverture unilatérale des marchés des pays industrialisés, tout en gardant à l'esprit que de telles mesures devaient être nécessairement accompagnées de mesures de lutte contre la pauvreté.

9. Le **Secrétaire général adjoint de la CNUCED**, faisant référence à l'avancement des préparatifs de la Conférence, a indiqué que plusieurs manifestations avaient déjà eu lieu, notamment i) une réunion sur le Cadre intégré pour l'assistance technique liée au commerce, notamment le renforcement des capacités humaines et institutionnelles, en vue d'aider les pays les moins avancés dans leurs activités commerciales et liées au commerce, organisée avec l'OMC; et ii) le premier volet d'une réunion sur l'investissement organisée à Oslo avec l'appui du Gouvernement norvégien. Le deuxième volet de cette réunion allait se tenir à Bonn en mars, grâce à un financement de la République fédérale d'Allemagne. Plusieurs autres manifestations en prélude de la Conférence étaient prévues, et la majorité d'entre elles se tiendraient avant la fin de mars 2001. On pouvait citer notamment : une réunion sur l'énergie financée par l'Autriche, une réunion sur le commerce financée par le Royaume-Uni, une réunion sur les produits de base financée par le Commodity Fund, une réunion sur la santé financée par le Canada, une réunion sur l'éducation financée par les États-Unis d'Amérique, une réunion sur l'égalité entre les sexes financée par l'Afrique du Sud, le Danemark, la Finlande, le Japon et la Suède, ainsi qu'une réunion sur le tourisme financée par l'Espagne. Le Secrétaire général adjoint a exprimé l'espoir que les recommandations découlant de ces réunions contribueraient à l'examen du projet de programme d'action et faciliteraient l'adoption de mesures lors de la Conférence.

10. Le cadre mondial mis en place par le programme d'action devrait aider les PMA en ce qui concerne la finalisation et le suivi des programmes nationaux d'action de façon novatrice et bien coordonnée, avec la pleine participation de tous les intervenants. Il permettrait également aux partenaires du développement de promouvoir des efforts individuels et des synergies efficaces dans les initiatives collec-

tives visant à améliorer le développement humain, à faire avancer les transformations structurelles et à éliminer la pauvreté dans les PMA.

11. L'**Administrateur du PNUD**, s'exprimant en sa qualité de **Coordonnateur du Groupe des Nations Unies pour le développement**, a déclaré que le Groupe avait participé aux préparatifs de la troisième Conférence des Nations Unies sur les PMA au niveau national, sous trois angles : en coopérant étroitement avec le secrétariat de la Conférence au sujet des préparatifs concrets de la Conférence; en mobilisant les équipes de pays des Nations Unies pour qu'elles aident les PMA à établir leur programme national d'action; et en aidant les PMA à mettre en place des mécanismes efficaces de suivi et de contrôle de l'exécution de leur programme national d'action. L'orateur a souligné que la collaboration de plus en plus fructueuse au niveau des pays entre les entités des Nations Unies, les institutions de Bretton Woods et leurs partenaires nationaux et internationaux avait permis au système des Nations Unies de faire une contribution véritablement concertée à l'exécution du programme d'action mondial au niveau national dans le cadre des programmes nationaux d'action.

12. Le représentant de la **République islamique d'Iran**, prenant la parole au nom du **Groupe des 77 et de la Chine**, a rappelé la solidarité du Groupe avec les pays les moins avancés. Il a fait l'éloge du projet de programme d'action, qui donnait suite à la totalité des vues exprimées depuis le lancement du processus. Le texte était équilibré s'agissant des responsabilités des PMA et celles de leurs partenaires du développement, ainsi qu'au niveau des objectifs sociaux et économiques du développement; par ailleurs, il constituait un cadre concret et efficace pour l'exécution et le suivi. Le représentant s'est félicité que le Sommet du Millénaire, dans sa déclaration finale, ait adopté les objectifs fixés dans le projet de programme d'action, en particulier en ce qui concerne les mesures d'appui extérieur dans les domaines de l'APD, du commerce, de l'investissement et de la dette. Les négociations récemment entamées donnaient une nouvelle occasion d'essayer autre chose, d'agir concrètement, pour aider les membres les plus faibles de la communauté internationale et leur permettre de s'intégrer avec profit dans l'économie mondiale.

13. Le représentant de la **Suède**, prenant la parole au nom de l'**Union européenne**, ainsi qu'au nom des pays d'Europe centrale et orientale associés avec l'Union européenne (**Bulgarie, Estonie, Lettonie, Lituanie, Pologne, République tchèque, Roumanie, Slovaquie et Slovénie**) et des pays associés (**Chypre, Malte et Turquie**), ainsi que de l'**Islande**, pays membre de l'AELE, a déclaré que les PMA étaient des partenaires très importants pour l'Union européenne, comme le montrait le fait que cette dernière accueille la Conférence. La Déclaration du Millénaire insistait sur la responsabilité collective de défendre, au niveau mondial, les principes de la dignité humaine, de l'égalité et de l'équité et de gérer la mondialisation dans l'intérêt des démunis, afin d'atteindre plus rapidement les objectifs internationaux du développement; elle mettait également en évidence les besoins particuliers des PMA. Ces derniers et la communauté internationale faisaient face à un défi complexe, impliquant des dimensions aussi bien sociales qu'économiques. Certains PMA avaient progressé ces dernières années, mais la situation générale était marquée par une pauvreté et une marginalisation croissantes. Pour de nombreux PMA, la stabilité sociale et la consolidation de la paix étaient des éléments à prendre en compte impérativement. Le VIH/sida était également un fléau dévastateur dans de nombreux PMA. Par ailleurs, il y avait un grave déséquilibre entre les sexes, et une femme sur trois était analphabète. Le montant d'APD destiné aux PMA avait égale-

ment baissé et ne représentait plus en moyenne qu'environ 0,05 % du PIB des donateurs pour les membres du Comité d'aide au développement. La troisième Conférence des Nations Unies sur les PMA ne devait pas être seulement considérée comme un événement isolé mais comme faisant partie d'un processus de développement passant d'une part par la bonne gestion des affaires publiques, le respect des droits de l'homme, la préservation de l'environnement, l'égalité entre les sexes et des politiques macroéconomiques saines, et d'autre part par l'appui que la communauté internationale pouvait apporter aux PMA, notamment en termes d'APD, de politiques commerciales et d'allègement de la dette pour contribuer à l'élimination de la pauvreté. Il était essentiel que le programme d'action suive une démarche globale et définisse des synergies et des stratégies cohérentes tenant compte des programmes nationaux d'action et d'autres programmes internationaux. Le programme d'action devait se rattacher à d'autres processus connexes comme le Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement et les stratégies de bilan de pays de l'ONU, le Cadre de développement intégré, les documents stratégiques de lutte contre la pauvreté, l'initiative PPTE, les programmes de lutte contre le VIH/sida, la tuberculose et le paludisme, les travaux de l'Organisation mondiale du commerce et le processus de financement du développement. Des mécanismes et des critères efficaces de suivi seraient nécessaires aux niveaux national, régional et international.

14. Le **Coordonnateur des PMA** (Bangladesh) a rappelé que lors de la première session du Comité préparatoire, les pays les moins avancés avaient défini les domaines d'action prioritaires en ce qui les concernait et il se félicitait que ces priorités aient été prises en compte dans le programme d'action. Le projet suivait une structure novatrice et constituait une bonne base de négociations. Il méritait d'être examiné de façon approfondie et attentive. Les PMA souhaitaient que l'accent soit mis sur l'APD, l'allègement de la dette, les flux d'investissement étranger direct et l'accès sur les marchés, tout en insistant sur la dimension sociale, qui avait pris une grande importance au cours de la dernière décennie. Il était également souhaitable d'accorder davantage d'importance au renforcement des capacités, ainsi qu'à des mécanismes efficaces de suivi pour le programme d'action afin de remédier aux insuffisances qui avaient entravé l'exécution des deux programmes d'action précédents.

15. Le Comité préparatoire devait s'efforcer d'avancer rapidement en raison du bref laps de temps disponible avant la Conférence, sans pour autant négliger des questions importantes. Il convenait également d'aborder la question de la participation des représentants des PMA à la session finale du Comité préparatoire et à la Conférence de Bruxelles.

16. Le représentant du **Mali**, prenant la parole au nom du **Groupe africain**, a souligné que l'Afrique, avec ses 33 PMA, était particulièrement concernée par l'élaboration et l'adoption d'un nouveau programme d'action pour les PMA. Cette préoccupation avait été soulignée à de nombreuses reprises, en particulier lors de la trente-sixième session de l'OUA le 12 juillet 2000 à Lomé et lors de la huitième session de la Conférence des ministres des finances de la CEA, le 22 novembre 2000 à Addis-Abeba. L'orateur a souligné que l'Afrique voulait que le nouveau programme d'action comporte des objectifs et des priorités précis. Les objectifs devaient être quantifiables et axés sur les résultats, et des indicateurs de résultats devaient être également mis en place. Le Groupe a insisté pour que les idées exposées dans le « Contrat mondial avec l'Afrique », déjà acceptées par de nombreux partenaires du développement de l'Afrique, soient intégrées dans le nouveau programme d'action

pour les PMA. Enfin, le représentant a souligné que le processus préparatoire de la troisième Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés, notamment l'élaboration du programme d'action, devait être un processus de collaboration faisant intervenir tous les intéressés.

17. Le représentant du **Japon** a déclaré que son pays apporterait son appui total aux préparatifs de la troisième Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés, notamment en ce qui concerne l'élaboration du programme d'action. Il était à espérer que le programme d'action, qui deviendrait la principale référence pour les mesures prises par la communauté internationale en faveur des PMA, serait réaliste et efficace afin d'être une base utile de coopération entre les PMA et leurs partenaires de développement. L'aide au développement était un élément central de la politique du Japon en faveur des PMA et il prêtait son assistance aux PMA africains dans le cadre du processus de la CITDA. Il était impératif que les PMA eux-mêmes gardent le contrôle de l'application du programme d'action. Enfin, s'agissant des préparatifs de la Conférence, le Japon allait augmenter son appui financier à l'atelier sur la parité, prévu en Afrique du Sud au mois de mars.

18. Le représentant des **États-Unis d'Amérique** a déclaré que, dans une ère de croissance économique généralement forte dans le monde entier, c'était un paradoxe inconcevable de voir des pays reculer en termes d'indicateurs économiques et sociaux. La communauté internationale avait comme objectif commun d'améliorer la vie de plus de 600 millions de personnes. À cet égard, certains thèmes devaient être examinés, notamment la prévention et le règlement des conflits armés dans les PMA, le problème du VIH/sida, la sécurité des habitants des PMA, la garantie de leurs droits politiques, et le problème d'une gouvernance responsable, transparente et participative. Les États-Unis continueraient à fournir des capitaux, des connaissances et des pratiques optimales par des échanges, des investissements directs, des contributions caritatives privées ou par l'aide publique au développement. Ils se félicitaient de l'occasion offerte par la Conférence d'examiner les problèmes rencontrés par les PMA pour améliorer leur niveau de vie et atteindre les objectifs de développement social fixés par l'ONU. Ils estimaient que le programme d'action devait reconnaître des conditions préalables indispensables au développement durable comme une société pacifique, saine, transparente et participative, sans laquelle les stratégies de développement et l'aide au développement étaient vaines. Le programme d'action devait insister sur des domaines faisant l'objet d'un consensus international, notamment les objectifs convenus au niveau international et il devait insister sur la création d'un environnement national porteur pour l'investissement et le commerce et l'utilisation plus efficace au niveau national de l'aide au développement, par opposition à une simple augmentation de l'assistance. Il était à espérer que le programme d'action permettrait ainsi d'aider les PMA à assurer un meilleur avenir à leurs habitants.

19. Le représentant de la **Turquie** a déclaré que les pays les moins avancés représentaient le coeur du problème de la marginalisation de l'économie mondiale. Une nouvelle approche de la coopération internationale en matière de développement était importante et le programme d'action pouvait fournir une bonne base à cet égard. Les institutions et organisations économiques internationales, les entreprises multinationales et les ONG pouvaient jouer un rôle important pour atteindre les objectifs de la Conférence et cela devait être visible dans le programme d'action.

20. Le monde changeait plus rapidement que jamais, et les peuples du monde devaient bénéficier de façon équitable de cette évolution. Avec la transparence accrue des flux commerciaux et financiers, l'environnement mondial serait plus concurrentiel et il était particulièrement important de renforcer les marchés financiers nationaux et de corriger d'éventuels déséquilibres macroéconomiques.

21. L'un des plus grands problèmes était d'éliminer la pauvreté grâce à un développement durable. Cette question, par sa nature même, devait être résolue par la communauté internationale, mais les signes n'étaient pas encourageants. Les flux financiers à long terme vers les pays les moins avancés avaient baissé, et près des deux tiers des PMA étaient écrasés par un fardeau de la dette extérieure insupportable. Une baisse des cours des produits de base avait encore affaibli la capacité de service de la dette des PMA. La Conférence serait donc une bonne occasion pour la communauté internationale de s'engager à revitaliser la croissance et le développement des PMA.

22. Le fonctionnement correct du système d'échanges multilatéral ne serait garanti que grâce à la participation totale de tous les pays, en particulier des pays les moins avancés. Il convenait de se féliciter de l'amélioration de l'accès aux marchés pour les importations des PMA et la Turquie introduirait des mesures supplémentaires d'accès préférentiel à ses marchés pour les PMA. Elle continuerait à fournir une assistance aux PMA dans la limite de ses capacités.

23. Le représentant du **Mexique** a déclaré que la troisième Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés devait être à l'origine d'un nouveau programme d'action qui donnerait à la grande majorité des pays les instruments leur permettant de s'intégrer dans l'économie mondiale. Dans leurs efforts de développement durable, les PMA faisaient face à de graves problèmes intérieurs et extérieurs, et ces derniers ne pouvaient être résolus que par des actions concertées nationales et internationales reposant sur la justice et l'équité. Le problème fondamental était d'établir un partenariat mondial fort, reposant sur des engagements internationaux conçus pour fournir un appui efficace aux PMA dans leurs efforts nationaux de croissance rapide et durable. Il convenait de tirer parti des synergies résultant de la suite donnée aux grandes conférences des Nations Unies des années 90, ainsi que du Sommet du Millénaire, qui avait appelé à la réduction de la pauvreté et à la prestation de services d'éducation et de services de santé de base. Le projet de programme de travail constituait une excellente base pour les travaux du Comité préparatoire.



Assemblée générale

Distr. limitée
6 février 2001
Français
Original: anglais

Comité préparatoire intergouvernemental de la troisième Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés

Deuxième session

New York, 5-9 février 2001

Projet de rapport du Comité préparatoire intergouvernemental sur les travaux de sa deuxième session

New York, 5-9 février 2001

Rapporteur : M. R. T. **Dogani** (République-Unie de Tanzanie)

Note à l'attention des délégations

Les délégations souhaitant apporter des corrections au compte rendu de leur déclaration sont priées de le faire avant le **mercredi 14 février 2001**. Les corrections doivent être transmises par téléphone, par télécopie ou par courrier électronique à : CNUCED, Groupe de l'édition, Palais des Nations, Genève, téléphone : (41 22) 907-5656/1066; télécopie : (41 22) 907-0056, courrier électronique : <chris.macfarquhar@unctad.org>.

Introduction

Déclarations liminaires (*suite*)

1. Le représentant de la **Norvège** présente les résultats du symposium sur le rôle du secteur privé dans le renforcement de la capacité de production des pays les moins avancés (PMA), organisé par la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (CNUCED) et le Gouvernement norvégien à Oslo, les 29 et 30 janvier 2001, et dit que le symposium a offert aux gouvernements des PMA, à leurs partenaires de développement et aux représentants du secteur privé la possibilité d'examiner le rôle du secteur privé, tant national qu'étranger, dans le développement des PMA. Le symposium a étudié trois questions présentant un intérêt vital pour ces pays : attirer des investissements productifs en améliorant le climat des affaires et des investissements de manière à améliorer la capacité de production des PMA; épauler les petites et moyennes entreprises en fournissant des services propres à favoriser l'expansion et en renforçant les liens entre entreprises; et financer les entreprises locales en améliorant les services financiers et en offrant des formes novatrices de financement. Le symposium a conclu, globalement, que si la mondialisation devait profiter à tous, il fallait absolument que les populations des PMA soient en mesure de tirer parti pleinement de leurs moyens. Cela signifie que les PMA reformulent leurs structures nationales juridiques et institutionnelles pour offrir des conditions extérieures propices à l'investissement étranger direct (IED) et au développement des entreprises, et que les pays développés revoient la manière dont ils conçoivent l'assistance liée au développement et au commerce afin de diversifier leurs partenaires et à partager plus équitablement les possibilités offertes.

2. Le représentant du **Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD)** dit que l'intérêt du projet de programme d'action tient à son cadre, qui est global. Le projet reconnaît la nécessité d'une vision commune et de partenariats au niveau des pays. Il est axé sur la population, ce qui correspond tout à fait à la conception du développement durable adoptée par le PNUD. L'approche qui consiste à privilégier les initiatives venant des PMA eux-mêmes souligne que les PMA doivent entreprendre des réformes et que les partenaires de développement doivent mieux coordonner leurs actions. Le programme d'action prête l'attention qui convient aux questions de gouvernance, aux principes relatifs aux droits de l'homme et à la démocratie. En sa qualité d'organisme chef de file pour ce qui est du débat interactif sur la gouvernance, le PNUD prépare à l'heure actuelle 10 produits à l'intention de la Conférence.

3. Si l'on veut que la pauvreté diminue de moitié d'ici à 2015, il faut accélérer la croissance, autrement dit renforcer ses bases et augmenter substantiellement l'épargne nationale et les taux d'investissement. L'expansion des échanges est le facteur clef; il convient de prêter une attention particulière à la libéralisation des échanges en matière agricole dans les pays développés. Le plein accès aux marchés par tous les PMA viendrait compléter de manière essentielle les mesures d'allègement de la dette. Les PMA sont confrontés à d'autres grands défis qu'ils doivent relever, notamment accéder à des vecteurs d'énergie modernes et abordables, surmonter l'écart numérique, s'attaquer à l'épidémie de sida et faire face aux changements climatiques et aux catastrophes naturelles.

4. Il convient d'aborder les vieux problèmes sous un angle nouveau. La mondialisation et l'expansion des échanges sont propices à la croissance dans la mesure où

les politiques sont soigneusement modulées et où l'on tient compte des incidences sociales. Il faut espérer que la troisième Conférence sur les pays les moins avancés offrira à la communauté mondiale la possibilité de forger une nouvelle entente avec les pays les plus démunis.

5. Le représentant du **Brésil** dit que son pays a pris part aux efforts de développement des PMA dans toute la mesure possible. Dans le cadre de la coopération Sud-Sud, le Brésil participe actuellement à des projets de coopération dans les cinq pays lusophones d'Afrique –Angola, Cap-Vert, Guinée-Bissau, Mozambique et Sao Tomé-et-Principe –fournissant une coopération en matière technique, scientifique et technologique, éducative et dans le domaine du renforcement des capacités ainsi qu'une formation professionnelle. Cette coopération pourrait être appuyée et renforcée par les Nations Unies et la communauté des donateurs. En attendant, la troisième Conférence sur les pays les moins avancés devrait reconnaître que la responsabilité de l'amélioration de la situation des PMA incombe au premier chef aux pays développés, qui ont les moyens d'aider ces pays.

6. Le représentant du **Nigéria** dit qu'il est facile de promettre la lune aux PMA; le fait est que les PMA n'ont pas les moyens de s'y rendre. Le Programme d'action pour les années 90 avait exposé ce qu'on attendait certes des PMA mais non de leurs partenaires de développement; or, le projet de programme d'action dont est saisi le Comité préparatoire est très précis sur ce que l'on attend des PMA mais n'est que très général en ce qui concerne l'action des partenaires de développement. On court donc le même risque qu'auparavant de ne pas parvenir aux résultats souhaités. Pour ce qui est de la dette, l'initiative en faveur des pays pauvres très endettés (PPTE) a été une excellente opération mais n'a pas eu les résultats escomptés. Par ailleurs, l'élimination de la pauvreté, l'objectif proclamé depuis toujours, n'a pas été réalisée. Il est donc à espérer que la troisième Conférence portera sur des points précis et qu'elle débouchera sur des résultats plus concrets que ceux auxquels on a abouti dans le passé.

7. Le représentant de la **Chine** dit que le projet de programme d'action représente une base satisfaisante pour le débat. Dans les années 90, l'aide publique au développement (APD) a diminué, les dettes se sont accumulées et les cours des produits de base sont tombés, de sorte que le développement économique des PMA n'a pas progressé; le Programme d'action pour les années 90 s'est révélé insuffisant et nombre des objectifs prévus n'ont pas été réalisés. Le projet de programme d'action actuel devrait donc comprendre une évaluation des résultats du programme qui l'a précédé de manière à ce qu'on puisse tirer parti de l'expérience passée. La structure du projet de programme devrait se concentrer sur l'impact de la mondialisation, l'atténuation de la pauvreté et le financement du développement; le programme devrait donc aborder au départ les questions relatives à l'APD, à la dette, aux échanges et aux investissements. L'actuel exposé de l'engagement 1 doit être raccourci et les engagements 1 et 2 doivent être fusionnés. Le projet de programme s'attache trop aux questions de politique nationale, ce qui entraîne un déséquilibre entre les mesures devant être prises au niveau national et au niveau international. Les PMA doivent certes compter avant tout sur eux-mêmes mais la cause principale de leurs problèmes tient aux conditions extérieures; la communauté internationale doit assumer ses obligations à cet égard. Le projet de programme n'équilibre pas comme il convient les facteurs économiques et non économiques. La croissance économique est la condition indispensable au développement social; le programme d'action doit donc mettre l'accent sur les questions économiques. En ce qui concerne la gouver-

nance, le programme d'action doit s'attacher davantage à la bonne gouvernance internationale; une bonne gouvernance ne doit pas être la condition préalable à la coopération pour le développement. La Chine, pays en développement, n'a cessé d'aider les PMA dans la mesure où les moyens le lui permettaient; elle en appelle aux autres pays pour qu'ils fassent de même, notamment en prenant des mesures d'annulation de la dette.

8. Le représentant du **Fonds international de développement agricole (FIDA)** appuie le projet de programme d'action proposé et le recommande à l'attention de tous les partenaires de développement des PMA. Le Rapport sur la pauvreté rurale, 2001 (*Rural Poverty Report, 2001*) est lancé ce même jour par le Secrétaire général de l'ONU. Le rapport souligne en premier lieu que toutes mesures visant à réduire la pauvreté en général doit viser avant tout la pauvreté rurale et, en deuxième lieu, qu'il est indispensable de bien tenir compte du fait que les pauvres des régions rurales, pour la plupart, vivent de l'agriculture et d'activités connexes. Pour réduire plus rapidement la pauvreté, il faut donc inverser la baisse des flux de ressources destinés à l'agriculture et au développement rural qui caractérise le financement du développement depuis 30 ans. En troisième lieu, le rapport examine de manière approfondie quatre facteurs qui affectent les conditions matérielles des pauvres dans les zones rurales, à savoir les avoirs, la technologie, les marchés et les institutions. Le rapport affirme que l'amélioration de l'accès des pauvres à ces quatre facteurs est la condition essentielle du succès des opérations visant à réduire la pauvreté en général et la pauvreté rurale notamment, en particulier dans les PMA. Enfin, le FIDA estime que les mesures d'atténuation de la pauvreté doivent se concentrer sur les petits exploitants agricoles, piliers de la population rurale.

9. Le représentant du **Fonds monétaire international (FMI)** dit qu'il partage les points de vue exprimés par la Banque mondiale, notamment en ce qui concerne l'allègement de la dette. Son organisation note avec satisfaction l'accent que le projet de programme d'action accorde à certaines questions telles que la stabilité macroéconomique, le renforcement des capacités, les flux d'investissements privés, notamment l'IED, et l'épargne. La communauté internationale a déployé des efforts considérables en matière d'allègement de la dette. À ce sujet, le FMI, pour sa part, ne préconise pas que l'on annule la dette ni qu'on en diffère le remboursement mais plutôt que l'on consacre les ressources libérées par le biais des mesures d'allègement de la dette à des programmes de réduction de la pauvreté. Le FMI fournit aux PMA une coopération technique d'envergure, de plus en plus orientée sur l'atténuation de la pauvreté. Il participe notamment activement au Cadre intégré pour l'assistance technique liée au commerce. Enfin, en ce qui concerne les liens entre la troisième Conférence sur les pays les moins avancés et la réunion sur le financement du développement qui doit se tenir prochainement, il serait important d'harmoniser les vues sur les questions à l'ordre du jour des deux conférences.

10. Le **Président de l'Assemblée générale** dit que les travaux collectifs du Comité doivent insuffler un nouvel espoir aux 700 millions de personnes et plus vivant dans les PMA. Il est impératif que le processus préparatoire débouche sur des mesures concrètes qui contribuent véritablement à aider ces populations à se libérer de l'emprise de l'extrême pauvreté et de la misère. Cet engagement est un élément crucial de la lutte que tous livrent pour diminuer de moitié le nombre des personnes vivant dans l'extrême pauvreté avant 2015 –objectif que les chefs d'État et de gouvernement ont réaffirmé lors de l'Assemblée du Millénaire. La responsabilité première de la réalisation de cet objectif incombe aux PMA. Toutefois, le succès de

l'entreprise dépend de la détermination avec laquelle la communauté internationale, notamment les pays industrialisés, viendront plus résolument épauler les efforts des PMA. La Déclaration du Millénaire a exposé les trois axes critiques de l'action, à savoir les échanges commerciaux, l'APD et la dette, domaines dans lesquels la fourniture d'un appui extérieur changerait radicalement la situation. Il est à noter que les politiques et actions exposées dans le programme d'action reposent sur les valeurs universelles consacrées dans la Déclaration du Millénaire, à savoir la solidarité, le partage des responsabilités, la liberté, la démocratie, l'égalité, le souci commun d'assurer la paix et la sécurité dans le monde, ainsi que le bien-être des générations futures. Le fait que l'Union européenne ait accueilli la Conférence témoigne de la volonté des partenaires de développement de demeurer engagés collectivement dans la lutte contre la pauvreté dans les pays les moins avancés. Il prie instamment toutes les parties intéressées de ne pas s'en tenir à des positions rigides et au statu quo. Enfin, il serait important de prévoir des mécanismes efficaces d'application et de suivi du programme d'action à tous les niveaux, notamment la participation du système des Nations Unies.

11. Le représentant de l'**Organisation des Nations Unies pour le développement industriel (ONUDI)** dit que la troisième Conférence sur les pays les moins avancés revêt une importance critique car les plus grands défis qui se posent aujourd'hui sont de réduire la pauvreté et de faire en sorte que les pauvres puissent tirer parti de la mondialisation. Celle-ci peut générer les conditions d'une croissance durable mais ses coûts et bénéfices sont inégalement répartis. L'une des raisons de la stagnation économique et de la marginalisation des PMA tient au fait que l'industrie, moteur du développement, a été négligée dans ces pays; il accueille donc avec satisfaction l'accent mis sur la capacité de production dans le projet de programme d'action, mais souligne que les priorités définies à ce sujet doivent être précisées car la mondialisation y est considérée dans un sens trop étroit et ne tient pas compte de la mondialisation de la production. Le programme d'action offrirait un cadre multi-sectoriel au développement dont le succès dépendrait de ses interactions avec les plans nationaux d'action.

12. Le représentant de la **République de Corée** dit que le développement durable des PMA demeure la première des priorités de la croissance mondiale à long terme mais que jusqu'à présent les divers efforts entrepris par la communauté internationale pour aider ces pays n'ont pas donné les résultats souhaités. Les principes du partage des responsabilités et du renforcement des partenariats demeurent donc actuels face aux défis auxquels sont confrontés les PMA. Les PMA ont beaucoup de mal à mobiliser les ressources nationales et il est essentiel qu'ils aient accès à des apports extérieurs tels que l'APD et l'IED. Une priorité élevée doit être accordée au renforcement des ressources humaines et à la mise en place d'infrastructures dans les stratégies de développement des PMA, et la communauté internationale doit appuyer financièrement les investissements à long terme. Il convient également de faire le nécessaire pour combler le fossé numérique entre pays en développement et pays développés. L'APD est essentielle à la mise en place d'infrastructures et à la mise en valeur des ressources humaines, et son pays ne cesse de s'employer à augmenter le volume de l'APD dirigée vers les PMA, notamment en ce qui concerne le renforcement des moyens humains. Enfin, il est à espérer que la troisième Conférence sur les pays les moins avancés élaborera des stratégies et des principes directeurs efficaces qui permettent de faire face aux défis que doivent relever les PMA au cours de la première décennie du nouveau millénaire.

13. Le représentant de l'**Organisation mondiale du commerce (OMC)** souligne que son organisation partage les objectifs et les principes posés dans le projet de programme d'action. La réduction de moitié de la pauvreté d'ici à 2015 exigerait que l'on entreprenne dès que possible un nouveau cycle de négociations commerciales multilatérales, afin que le système commercial demeure ouvert, que le protectionnisme soit tenu en échec et que tous les pays puissent faire face aux déséquilibres systémiques, véritables ou ressentis. Le nouveau cycle de négociations devrait se fonder sur un ordre du jour du développement qui tienne compte des préoccupations de tous les membres. Il est tout aussi indispensable de dégager un consensus qui serve à améliorer la situation des PMA. À ce sujet, l'OMC est d'avis que le programme d'action devrait être un instrument de stratégie fondamentale du développement, dans lequel seraient pleinement intégrés les domaines prioritaires d'action touchant les échanges. L'OMC pourra fournir des produits concrets à la troisième Conférence sur les pays les moins avancés dans cinq domaines : i) l'intégration dans les documents stratégiques sur la lutte contre la pauvreté de chapitres portant sur les échanges; ii) l'élargissement des possibilités d'accès aux marchés par les PMA; iii) un rapport d'activités sur l'adhésion des PMA; iv) le nouveau Cadre intégré, qui améliorerait la fourniture aux PMA d'une assistance technique liée au commerce; et v) l'intégration institutionnelle des PMA dans le système commercial multilatéral.



Assemblée générale

Distr. limitée
8 février 2001
Français
Original: anglais

Comité préparatoire intergouvernemental de la troisième Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés

Deuxième session

New York, 5-9 février 2001

Projet de rapport du Comité préparatoire intergouvernemental sur les travaux de sa deuxième session

New York, 5-9 février 2001

Rapporteur : M. R. T. **Dogani** (République-Unie de Tanzanie)

Note à l'intention des délégations

Les délégations souhaitant apporter des corrections au compte rendu de leurs déclarations sont priées de le faire au plus tard le **mercredi 14 février 2001**. Les corrections doivent être transmises par téléphone, par télécopie ou par courrier électronique à : CNUCED, Groupe de l'édition, Palais des Nations, Genève, téléphone : (41 22) 907-5656/1066; télécopie : (41 22) 907-0056; adresse électronique : <chris.macfarquhar@unctad.org>.

Introduction

Déclarations liminaires (*suite*)

1. Le représentant de la **Banque mondiale** a indiqué que le projet de programme d'action constituait un important point de départ. En ce qui concerne le rapport établi par le Groupe de haut niveau, la Banque souscrivait au diagnostic du Groupe mais trouvait que les conclusions étaient excessivement pessimistes. La mise en oeuvre du processus d'élaboration des documents stratégiques sur la lutte contre la pauvreté conduit par les pays pourrait permettre aux pays les plus pauvres de mieux maîtriser leurs instruments d'intervention. Malgré la baisse du montant total des flux d'aide, de vastes possibilités s'offraient aujourd'hui pour attirer davantage d'aide grâce à l'adoption de politiques judicieuses. Le nombre croissant d'initiatives visant à assurer aux produits provenant des PMA un accès en franchise et sans contingent aux marchés était encourageant et le coût réel pour les pays à revenu élevé et les autres pays en développement devrait être négligeable étant donné que les PMA détiennent une part infime dans le commerce international. Le fait que plusieurs partenaires de développement aient récemment manifesté un vif intérêt à accorder au Cadre intégré pour l'assistance technique liée au commerce un mandat bénéficiant d'un financement était également encouragé. Les PMA devaient eux-mêmes prendre des mesures hardies pour s'intégrer à l'économie mondiale; ils pourraient ainsi commencer par prévoir des chapitres sur le commerce dans les documents stratégiques sur la lutte contre la pauvreté. Un moratoire sur la dette ou une annulation de la dette sans condition pourrait, à long terme, ne pas être dans l'intérêt des pays endettés. Il était primordial que l'allègement de la dette soit intégré à des programmes d'aide extérieure axés sur une stratégie de lutte contre la pauvreté et de croissance.

2. Le représentant de la **Mauritanie** a déclaré que le programme d'action en faveur des pays les moins avancés pour la décennie 2001-2010 devrait se fonder sur un diagnostic mondial objectif de la situation actuelle dans ces pays, et tirer parti de l'expérience. Dans les années 90, la marginalisation des PMA s'était poursuivie, ceux-ci n'ayant pu profiter de la mondialisation malgré les réformes structurelles qu'ils avaient entreprises. Parallèlement, l'aide publique au développement n'avait cessé de baisser. La Conférence devrait déboucher sur des engagements réalistes et la mise en place d'un mécanisme d'exécution efficace. À cet égard, le projet de programme d'action constituait une bonne base de discussion. Cependant, il faudrait revoir le contenu des engagements afin de mieux tenir compte des principaux objectifs des PMA. Il faudrait un meilleur équilibre entre les mesures à prendre par les PMA, d'une part, et les mesures à prendre par leurs partenaires de développement, d'autre part.

3. Le représentant de l'**Algérie** a indiqué que malgré les réformes structurelles entreprises par de nombreux PMA et les mesures d'appui prises par certains partenaires de développement, la situation économique dans ces pays ne s'était pas améliorée pendant les années 90. Il convenait donc de tirer les enseignements de la décennie écoulée afin d'élaborer de nouvelles stratégies assorties de nouvelles priorités. Sa délégation appuyait fermement un nouveau programme d'action fondé sur un partenariat dynamique propre à promouvoir la croissance et le développement durable, éliminer la pauvreté, combattre l'inégalité et intégrer les PMA dans l'économie mondiale. Le nouveau programme d'action devrait mobiliser davantage de ressources aux fins du développement grâce à une augmentation de l'épargne intérieure et

de l'appui financier international. La communauté internationale devrait aussi annuler la dette extérieure des PMA.

4. Le représentant de l'**OIT** a indiqué que son organisation apportait son plein appui à la troisième Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés. Il était d'avis que la Conférence devrait s'abstenir d'établir une longue liste de voeux pieux et oeuvrer plutôt en faveur de l'adoption de mesures concrètes. Sous sa forme actuelle, le projet de programme d'action ne traitait pas suffisamment du rôle du travail et de la création d'emplois dans la lutte contre la pauvreté. Selon les données de l'OIT, quelque 500 millions de personnes arriveraient sur le marché de l'emploi pendant la décennie couverte par le programme et 80 % de ces demandeurs d'emploi proviendraient de pays en développement, notamment des PMA. En outre, un tiers de la population active des PMA continuait de vivre avec moins d'un dollar par jour. Dans ces circonstances, on ne soulignera jamais assez le rôle du travail et de la création d'emplois. L'OIT ferait des propositions réalisables à la Conférence. À cet égard, le thème de la réunion sur la mise en valeur des ressources humaines devrait être élargi pour inclure « un emploi décent aux fins de la lutte contre la pauvreté », thème qui englobait les questions de création d'emplois, de perfectionnement des compétences et de protection sociale.

5. Le représentant de la **Norvège** a souligné que l'une des tâches importantes de la Conférence serait de traduire en actions concrètes le consensus qui s'était dégagé concernant le renforcement du rôle du secteur privé dans le processus de développement. Il incombait au premier chef à chaque pays la responsabilité d'assurer son développement et donc de créer les conditions propices à la paix, à la stabilité, à la démocratie, aux droits de l'homme et à une saine gestion macroéconomique. Les engagements consignés dans le programme d'action devaient être concis, clairement définis, axés sur les résultats et assortis d'indicateurs et de délais. La Norvège était favorable à l'accent mis sur le développement social, en particulier dans le domaine de la santé. À cet égard, le VIH/sida devrait être considéré comme une question fondamentale du développement dans les PMA. Il fallait redoubler d'efforts dans les domaines de l'allègement de la dette, du régime commercial multilatéral, de l'assistance technique liée au commerce et de l'aide publique au développement. Enfin, dans le processus préparatoire de la Conférence, les questions devaient être traitées de manière informelle d'abord, éventuellement lors d'un atelier avant la troisième session du Comité préparatoire.

6. Le représentant du **FNUAP** a indiqué que la troisième Conférence était un important moyen de prendre des mesures visant à réaliser les objectifs fixés au Sommet du Millénaire et aux autres conférences et sommets des Nations Unies. Le FNUAP était entièrement engagé dans ce processus. Il privilégiait, dans ses activités relatives à la population et à la santé en matière de reproduction, les PMA et l'égalité entre les sexes. Afin d'améliorer la capacité d'absorption des PMA, le FNUAP renforcerait sa présence sur le terrain en vue d'accélérer le renforcement des capacités et le transfert des compétences techniques et du savoir-faire. Sa stratégie générale découlait des résultats de la Conférence internationale sur la population et le développement et de leur examen. Le projet de programme d'action contenait déjà des engagements et des mesures concernant la population et la santé en matière de reproduction ainsi que la nécessité d'une démarginalisation des femmes dans les PMA. Le FNUAP ferait des suggestions en vue de renforcer ces aspects.

7. Le représentant de la **CESAP** a dit que les pays de la région de l'Asie et du Pacifique avaient récemment tenu une réunion de haut niveau dont les recommandations seraient communiquées au Comité préparatoire. Le projet de programme d'action était circonscrit et exhaustif, s'articulait autour de questions essentielles et fixait des buts et objectifs mais n'indiquait pas clairement quelles ressources il faudrait dégager pour atteindre ces derniers ni comment les pays pourraient prendre en charge leur développement. Enfin, le programme d'action devrait avoir un statut approprié et être ratifié au niveau national.

8. Le représentant des **Maldives** a dit que son pays attachait la plus grande importance au projet de programme d'action et venait d'achever un projet de programme d'action national. Il attachait une importance particulière au commerce des produits de base, aux accords commerciaux régionaux, à l'atténuation de la vulnérabilité aux catastrophes naturelles, à la protection de l'environnement et à la mobilisation des ressources nationales, questions qui devraient être examinées de manière plus approfondie et se voit accorder une plus large place. La protection de l'environnement était de la plus haute importance pour les Maldives. Il fallait, si l'on voulait que les pays les moins avancés retirent des avantages tangibles de la troisième Conférence des Nations Unies les concernant, élaborer un programme d'action qui s'attaque à leurs nombreux problèmes de développement, tienne compte de l'expérience acquise et propose des mesures concrètes dont les objectifs soient clairs et les buts quantifiables. Un véritable esprit de partenariat entre les pays les moins avancés et les pays développés était la condition *sine qua non* de la réussite d'une telle entreprise.

9. Le représentant de l'**Union postale universelle** a dit que les services postaux, souvent négligés, constituaient en fait un élément essentiel de l'infrastructure d'un pays. Même à l'heure actuelle, avec le rapide développement des communications électroniques, ils n'avaient pas perdu de leur importance et représentaient souvent le seul moyen de communication dans les zones rurales. Dans les pays les moins avancés, ils étaient embryonnaires, question que le programme d'action devrait prendre en considération au titre des engagements 3 et 4. L'UPU accordait une aide de plus en plus importante aux pays les moins avancés, dont elle avait fait sa priorité.

10. Le représentant du **Centre du commerce international** a dit que son organisation avait plusieurs dizaines d'années d'expérience dans la conception de programmes destinés à utiliser les exportations pour atténuer la pauvreté, en particulier chez les petits groupes de producteurs des zones rurales. Elle était prête à élargir son expérience aux pays les moins avancés au moyen de mécanismes appropriés, dans le cadre du programme d'action. Elle était particulièrement déterminée à faire en sorte que le Cadre intégré pour l'assistance technique liée au commerce et la table ronde sur le secteur commercial qui doit être organisée dans le cadre de la troisième Conférence sur les pays les moins avancés aboutissent à des résultats concrets en faveur de ces derniers. La table ronde permettrait d'obtenir des informations utiles pour le débat thématique sur le commerce. De l'avis de l'intervenant, on pourrait renforcer le programme d'action en s'occupant directement des questions relatives à l'ouverture de nouveaux marchés dans un environnement concurrentiel, qui exige une plus grande participation du secteur privé et une conception globale du développement commercial.

11. Le représentant de l'**Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture** a dit que son organisation attachait une très grande importance à la

troisième Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés et chercherait à atteindre ses objectifs en coopération avec tous les autres protagonistes. Le projet de programme d'action constituait un excellent cadre d'action mais la FAO craignait toujours qu'il n'accorde pas l'importance voulue à l'agriculture, qui était le moyen de subsistance d'environ 70 % des populations rurales pauvres visées par le projet de programme. Elle estimait à ce titre que le renforcement des capacités des agro-industries, l'augmentation des investissements et de l'assistance extérieure dans le secteur agricole et l'instauration d'un meilleur équilibre entre le développement rural et la sécurité alimentaire méritaient d'être traités de manière plus détaillée dans le projet. Elle estimait également que l'allègement de la dette prévu dans le cadre de l'Initiative en faveur des pays pauvres très endettés pourrait s'articuler autour du renforcement de l'agriculture et de la production alimentaire nationales.

12. Le représentant de la société **Pacific Concerns Resource Centre Inc.**, prenant la parole au nom des organisations non gouvernementales, a dit qu'il appréciait le programme d'action en tant que processus. En ce qui concernait l'endettement, il faudrait autoriser les pays les moins avancés à suspendre immédiatement le paiement du service de leur dette puis annuler cette dernière. Il faudrait renforcer l'aide publique au développement des pays les moins avancés et établir des critères mutuellement acceptés de la qualité et de l'efficacité de cette aide. En ce qui concernait le commerce, les pays pauvres devraient se voir accorder un traitement concret spécial et différencié et tous les produits des pays les moins avancés devraient être admis en franchise de droits sur les marchés des pays développés.

13. Marginalisés au cours des préparatifs de la Conférence, les représentants de la société civile avaient besoin de l'appui de l'ONU et des donateurs et devraient bénéficier d'une deuxième série d'accréditations. En ce qui concernait la teneur du programme d'action, les droits de l'homme étaient l'un des fondements des politiques de développement et devaient être pris en compte de manière appropriée dans les contributions des pays. La paix et la conduite des affaires publiques étaient intimement liées au développement et à l'élimination de la pauvreté et les gouvernements avaient le devoir de mettre fin aux iniquités, source de conflits. Dans cet ordre d'idées, il faudrait interdire complètement l'importation des armes légères dans les régions en proie à des conflits violents. En ce qui concernait les infrastructures, il faudrait accorder une large place à celles qui améliorent la qualité de vie des pauvres, en particulier ceux des zones rurales. Pour ce qui était de la question plus vaste de la mondialisation, les mesures techniques qui avaient été prises pour que celle-ci favorise le développement n'étaient pas suffisantes; il fallait donc s'occuper de cette question fondamentale qu'est l'instauration d'une justice économique au niveau mondial. Enfin, il fallait que les gouvernements des pays du Nord et des pays les moins avancés rendent compte des dispositions qu'ils prennent pour assurer l'application effective des mesures en faveur de ces derniers.

Questions d'organisation

A. Ouverture de la session

14. La deuxième session du Comité préparatoire intergouvernemental a été ouverte au Siège de l'Organisation des Nations Unies à New York, le 5 février 2001, par le Président du Comité.

B. Adoption de l'ordre du jour et organisation des travaux

(Point 1 de l'ordre du jour)

15. À sa 1re séance plénière, le 5 février 2001, le Comité préparatoire a adopté son projet d'ordre du jour provisoire (A/CONF.191/IPC/17 et Add.1). L'ordre du jour adopté est donc le suivant :

1. Adoption de l'ordre du jour et organisation des travaux.
2. Rapport intérimaire du Président du Comité préparatoire intergouvernemental.
3. Préparation de fond de la Conférence :
 - a) Rapport sur les préparatifs menés à l'échelon national par les pays;
 - b) Première lecture officielle du projet de programme d'action (A/CONF.191/IPC/L.4).
4. Autres questions relatives aux préparatifs de la Conférence.
5. Questions diverses.
6. Adoption du rapport du Comité préparatoire intergouvernemental sur les travaux de sa deuxième session.

C. Élection du Bureau

16. À sa 1re séance plénière, le 5 février 2001, le Comité préparatoire a élu M. Sorin Dumitru Ducaru (Roumanie) Vice-Président du Comité, dont il a ainsi complété le Bureau.
